

DÉPARTEMENT
de la
rente-Maritime
ARRONDISSEMENT
Rechefort
CANTON
Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 décembre 1953 19

OBJET :
Mission de la
liste électorale

L'an mil neuf cent cinquante trois, le trante du mois
de décembre, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. Max BRUSSET, Député-Maire, en session {
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24.12.1953 19.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Delsalle - Seugnet-Castelneau-
Cousinet- Couinil- Chanut- Guichoua - Guillaud - Domecq
Bourdeille- Martaud- Melle Fouché, - MM. Bourdonneau-
Martaud- Rochedereux - Regazoni- Chamboulan- Papeau-
Reutin- Lafage-Pouget -

DATE
d'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Représentés
Absents : MM. : M. Simon par M. Domecq - M. Bufour par
M. Regazoni - M. Gaussel par M. Couinil
M. Laurent par M. Delsalle

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Monsieur Couinil, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance ~~etc.~~

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

désigne M. REUTIN pour remplir des fonctions de
délégué à l'établissement du tableau rectificatif de la
liste électorale .

VU

Rechefort - MER, le 31 DEC 1953

Le Sous-Baïef.



Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM. _____

Le vote a eu lieu au
public, établi à
la désignation de
le (Art. 51 de la loi
du 27 avril 1884).

tionner à la suite
de qui les empêchés
ner (Art. 57 de la loi
municipale).